



# RAPPORT D'ACTIVITÉS EMAS 63

Année 2023



Institut les Gravouzes

✉ 4 rue de Barante - 63000 CLERMONT-FERRAND - ☎ 04 73 31 70 80 📠 04 73 31 36 28  
E-mail : [collectifemas63@gravouzes.fr](mailto:collectifemas63@gravouzes.fr) - Site Internet : [www.emas63.fr](http://www.emas63.fr)

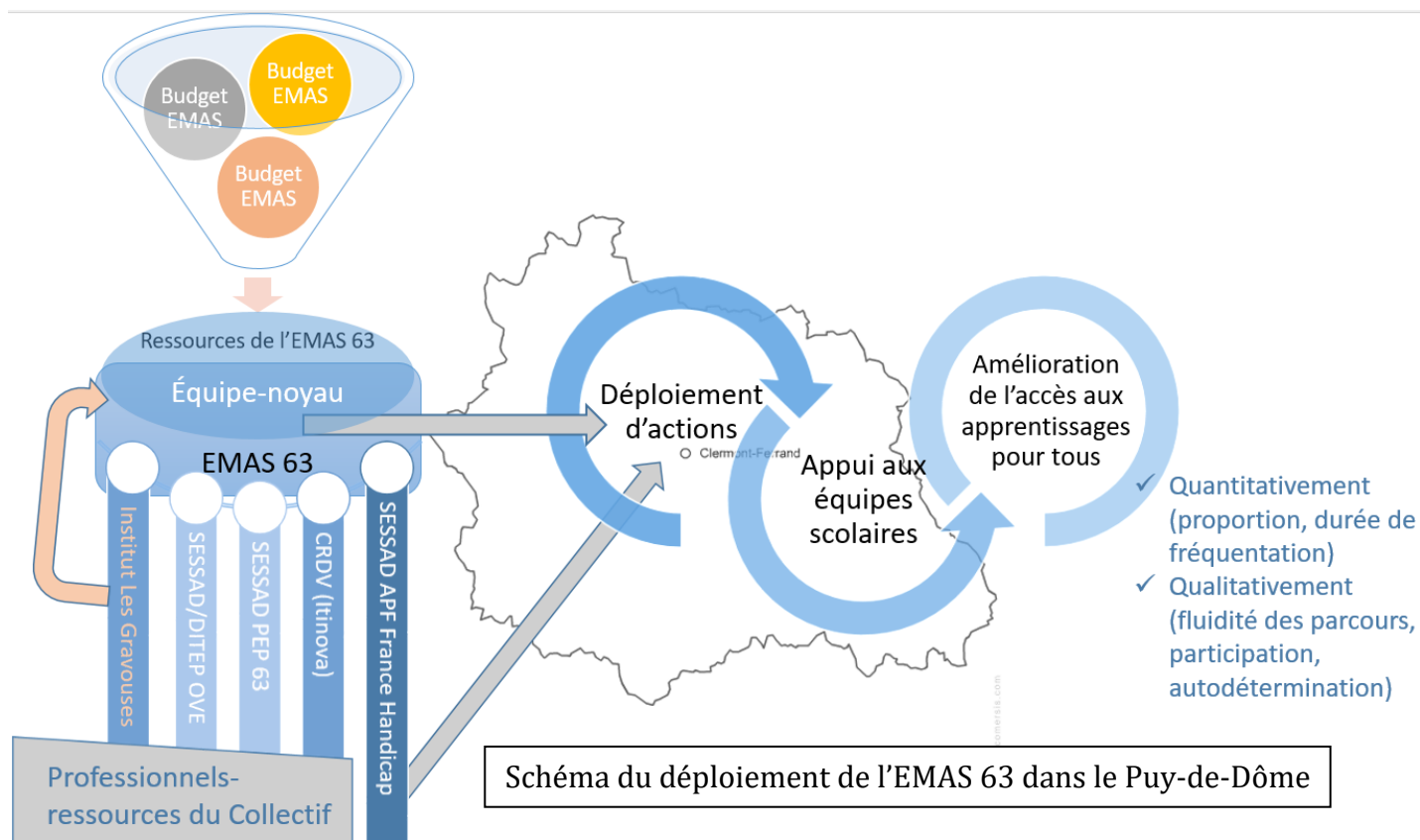


# ENJEUX ET CONTEXTE DE L'ACTIVITE DE L'EMAS 63

## But et création de l'EMAS 63

L'EMAS 63 – équipe mobile d'appui médico-social aux établissements scolaires pour la scolarisation des enfants en situation de handicap – fonctionne dans le Puy-de-Dôme depuis novembre 2020. Ce dispositif s'inscrit totalement dans l'esprit de la Loi (circulaire annonciatrice du 14 juin 2019 et cahier des charges publié en 2021), en contribuant à « bâtir une école pour tous ». Sa finalité est de renforcer le lien entre le secteur médico-social et l'école, en apportant une expertise et des ressources aux communautés éducatives des établissements scolaires. Elle intervient dans la continuité des plans autisme et de la stratégie nationale autisme et troubles du neuro-développement (TND), au sein des actions gouvernementales annoncées par les Conférences et Comités Interministériels du Handicap.

Elle réunit le budget habituel de trois EMAS, au sein du projet de Collectif de cinq organismes gestionnaires retenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes. C'est l'Institut Les Gravouses, établissement médico-social de la Fonction Publique Hospitalière (FPH), qui est porteur juridique de l'EMAS 63 (arrêté d'autorisation n°2020-14-0175 du 05 novembre 2020).



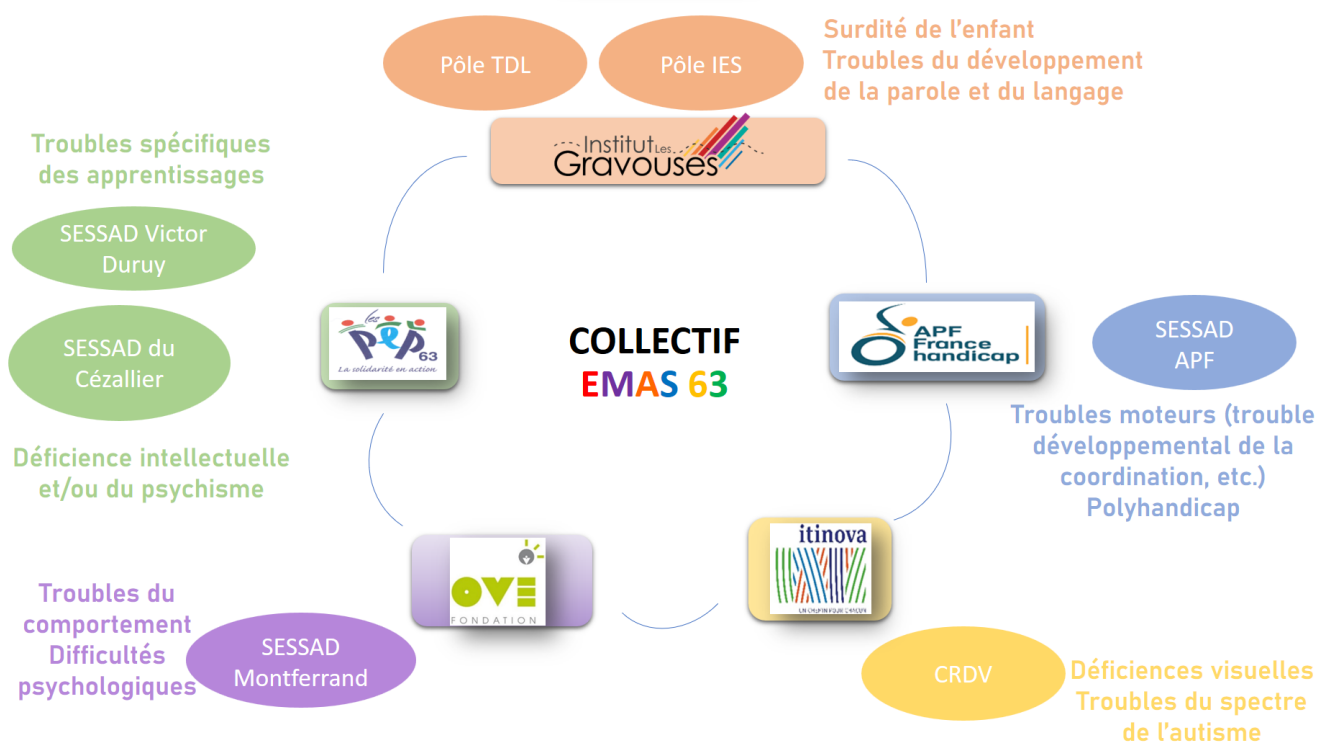
# Cadre administratif et juridique de l'EMAS 63

## La structure porteuse



<b>NOM</b>	Institut les Gravoues (IDJS)
<b>ADRESSE</b>	4 rue de Barante 63000 Clermont-Ferrand
<b>DIRECTION</b>	Rodolphe Portefaix
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	04 73 31 70 80
<b>ADRESSE E-MAIL</b>	<a href="mailto:accueil@gravoues.fr">accueil@gravoues.fr</a>
<b>ADRESSE DU SITE INTERNET</b>	<a href="http://www.gravoues.fr">www.gravoues.fr</a>

## Les membres du Collectif EMAS 63



ORGANISME	ILG	CRDV	PEP63	OVE	APF
<b>DIRECTION</b>	M. Portefaix	M. Gr�goire	Mme Collot	M. Greffier	M. Charpotier (jusqu'au 21 juillet 2023) M. Eyheraguibel (depuis le 22 juillet 2023)

## Organisation des ressources de l'EMAS 63

### L'équipe-noyau jusqu'en septembre 2023

	MEMBRE 1	MEMBRE 2		MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5	MEMBRE 6
<b>NOM / PRÉNOM</b>	SIQUIER Laure	BASTARD Delphine	MORIN Cécile	ROBACZYNSKI Louise	MORIN Cécile	POIRSON Jeanne	BERGES Marie
<b>DATE DE PRISE DE POSTE</b>	Septembre 2020	25/01/2021 jusqu'au 31/08/2023	01/09/2023	25/01/2021	01/02/2021 jusqu'au 31/08/2023	25/08/2021 jusqu'au 31/07/2023	15/05/2023
<b>ETP</b>	40%	80%	70%	50%	70%	70%	50%
<b>FONCTION OCCUPÉE</b>	Cheffe de service	Coordonnatrice		Conseillère technique	Référente d'intervention	Référente d'intervention	Référente d'intervention
<b>MISSIONS</b>	Encadrement de l'EMAS, coordination du travail de l'EMAS avec le Collectif, liens stratégiques avec la direction et les financeurs	Traitement des demandes de la communauté éducative et de la MDPH, organisation et suivi des actions de sensibilisation, d'appui et de conseil, et dynamisme des partenariats en particulier avec le monde de l'école		Analyse et veille liées aux besoins du service et des communautés éducatives, élaboration de ressources, projets, outils, techniques et procédures.	Evaluations approfondies des demandes des équipes scolaires, mise en place d'actions de sensibilisation, construction et déploiement d'actions d'appui et conseil aux enseignants, aide à la gestion de situations difficiles, participation aux actions de partenariat et de déploiement du service		

### Les moyens matériels à disposition de l'EMAS

<b>LOCAUX</b>	Appartement au sein de l'Institut les Gravouses
<b>Superficie des locaux</b>	50 m <sup>2</sup>
<b>Possibilité d'accueillir du public</b>	OUI
<b>Possibilité de réaliser des réunions</b>	OUI
<b>MOYENS INFORMATIQUES</b>	
<b>Nombre de postes informatiques</b>	5
<b>Nombre d'imprimantes/photocopieurs</b>	1 + mise à disposition du télécopieur commun
<b>Accès au réseau internet</b>	OUI
<b>Logiciel de gestion de l'activité</b>	Excel AIRMES AGEVAL
<b>Site Internet</b>	Wordpress
<b>AUTRES MOYENS</b>	
<b>Nombre de véhicule(s) de service</b>	1
<b>Ressources documentaires</b>	Budget alloué à l'achat de livres, articles et revues

## Les ressources mobilisables au sein du Collectif EMAS 63

L'EMAS 63 dispose d'un vivier d'expertises au sein des huit dispositifs des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) du collectif :

- travailleurs sociaux : éducateurs spécialisés et de jeunes enfants, moniteurs-éducateurs, assistants de service social ;
- professionnels de la réadaptation et spécifiques au monde du handicap (instructeurs de locomotion, codeurs Langue Française Parlée Complétée, interfaces en Langue des Signes Française, adaptateurs-transcripteurs) ;
- enseignants (enseignants spécialisés coordonnateurs et ressources) ;
- psychologues dont neuropsychologues ;
- professionnels de santé (médecins de diverses spécialités, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes, orthoptistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, infirmiers).

Chacun d'eux nourrit son expertise de son expérience dans le champ de l'accompagnement tourné vers des organisations inclusives, mais aussi de formations et rencontres, et tous œuvrent en équipe pour mener des projets avec les familles et partenaires tout en développant des techniques et des ressources à partager.

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'EMAS 63 EN 2023

### Les quatre missions de l'EMAS

1. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap
2. Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap
3. Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile
4. Conseiller l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la MDPH

## Evolution des saisines en 2022 et 2023

	Période de janvier à décembre 2022	Période de janvier à décembre 2023
Nombre de demandes ouvertes en 2022 avec accompagnements toujours en cours en 2023 (NS : non significatif)	NS	16
Nombre de nouvelles demandes	43	56
<b>→ Nombres de demandes traitées au total (existantes et nouvellement traitées même si sans suites)</b>	<b>53</b>	<b>72</b>
○ Nombre d'établissements bénéficiant d'au moins une intervention de l'EMAS	42	61
○ Nombre de demandes clôturées	24	55
○ Nombre de demandes réorientées	1	1
○ Nombre de demandes de familles (redirigée vers l'établissement scolaire)	3	3

- Le nombre de sollicitations de l'EMAS par les équipes scolaires tend à augmenter progressivement. L'EMAS est un dispositif naissant et de plus en plus connu en matière d'éducation pour tous, et les besoins qu'elle constate au cours des expériences vont dans le même sens que les données nationales : la scolarisation des élèves vivant des situations de handicap reste insuffisante en quantité, en accessibilité et en qualité des compensations apportées. On constate que L'EMAS est bien identifiée par certains établissements qui la sollicitent suite à une première intervention vécue comme efficace, grâce au bouche-à-oreille d'enseignants à enseignants et surtout lorsqu'un interlocuteur privilégié relié à un établissement scolaire (conseiller pédagogique, enseignant spécialisé / ressource, psychologue de l'Education Nationale, etc.) systématise le recours à l'EMAS.
  
- Un certain nombre de situations pour lesquelles l'EMAS intervient sont maintenues dans les effectifs d'une année sur l'autre, en fonction de l'étape atteinte dans la procédure d'intervention de l'EMAS auprès de chaque équipe accompagnée. L'équipe a conscience que le développement professionnel continu demande du temps et suffisamment de disponibilité cognitive aux enseignants. Par ailleurs, elle laisse ses interlocuteurs demandeurs, libres de la recontacter pour engager concrètement les actions à mener une fois la demande prise en compte.

## Classification des saisines par mission

Types de mission	Année civile 2022	Année civile 2023 :
Nombre de demandes en mission 1	20	30
Nombre de demandes en mission 2	25	37
Nombre de demandes en mission 3	4	5
Nombre de demandes en mission 4	1	0

L'EMAS a classé les saisines par type de mission principale ou prioritaire. Il apparaît régulièrement que les actions déployées par l'EMAS pour une même saisine relèvent de plusieurs missions, en cohérence avec les besoins des professionnels des équipes. Cela aboutit à des réponses mixtes sur-mesure, expliquant les différentes manières de les catégoriser.

## Répartition par type d'établissements scolaires

Répartition des nouvelles demandes par établissements scolaires	Année civile 2022	Année civile 2023
Maternelle	16	25
Elémentaire	23	27
Collège	2	2
Lycée	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>56</b>

La proportion du 1<sup>er</sup> degré dans les établissements scolaires sollicitant l'EMAS reste très importante, et l'on note d'ailleurs une augmentation significative du nombre de nouvelles demandes issues d'écoles maternelles. Le nombre de collèges et de lycées demandant de la sensibilisation et de l'appui à l'EMAS 63 reste très limité. Ce contraste est explicable par la politique inclusive et les moyens à l'œuvre qui restent plus développée dans les écoles que dans le 2<sup>nd</sup> degré en cohérence avec la diminution progressive à chaque tranche d'âge de la proportion d'élèves en situation de handicap. Les partenariats de l'EMAS 63 avec les professionnels du monde scolaire sont aussi plus établis avec le 1<sup>er</sup> degré, grâce à davantage d'interlocuteurs connus, d'expériences communes et de moyens pour échanger.

L'EMAS est intervenue dans 43 établissements scolaires différents mais parfois plusieurs fois auprès d'un même établissement. Le tableau ci-dessous tend à montrer que l'année 2023 a vu les sollicitations émanant des établissements privés augmenter davantage que celles issues du secteur public, en particulier en maternelle. Les sollicitations des secteurs public et agricole sont similaires, et les demandes émanant de professionnels différents mais relevant du public de l'EMAS (par exemple animateurs de secteur périscolaire) ont augmenté.

Répartition des nouvelles demandes par statut d'établissement	Année civile 2022	Année civile 2023
Public	27	29
Privé	12	20
Agricole	1 privé	1 public
Autres : périscolaire, circonscription...	3	6
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>56</b>

Il arrive que L'EMAS soit aussi contactée par des personnes qui ne sont pas des professionnels de l'école ou du monde périscolaire. Il peut s'agir de professionnels en recherche d'aide pour un enfant accompagné ou de familles. Dans ces situations, l'EMAS rappelle son fonctionnement et le public qui est concerné par son accompagnement, sans enregistrer de saisine. L'EMAS s'interroge sur l'orientation de ces sollicitations pour favoriser la construction de solutions ou prévenir ces besoins, tout en répondant à ses missions propres.

## Répartition géographique des interventions de l'EMAS

Cette partie présente la répartition géographique des demandes suivies d'actions au sein du département, au-delà de la prise de contact en cas de primo-évaluation : écoute active et conseils ciblés suite à la primo-évaluation, élaboration de priorités pour la scolarisation et projection d'amélioration des pratiques, observation et appui-conseil, appui à la coordination, sensibilisation en conférences et ateliers, conseil à la pratique professionnelle d'équipes, etc.

	Année civile 2022		Année scolaire 2022-23		Synthèse
Circonscriptions 1 <sup>er</sup> degré	Public	Privé	Public	Privé	1 <sup>er</sup> degré
Ambert			0	0	
Chamalières	3	3	5	0	
Clermont Plaine	1	1	1	0	
Clermont Terres-noires	3	3	7	2	
Clermont-Ville	5	5	8	9	
Clermont Billom-Vic	5	5	10	0	
Clermont-Gergovie	2	2	2	0	
Cournon Val d'Allier	1	1	2	0	
Issoire	3	3	0	0	
Riom Combrailles			0	0	
Riom Limagne	5	5	5	0	
Thiers	0	0	2	1	
Sous-total	28	28	42	12	∧public ∨privé
Etablissements 2 <sup>nd</sup> degré	Public	Privé	Public	Privé	2 <sup>nd</sup> degré
Collèges	1	1	0	2	
Lycée dont agricoles	3	3	3	1	
Sous-total	4	4	3	3	∨public ∨privé
<b>Total général</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>45</b>	<b>15</b>	∧public ∨privé



### *Rappels démographiques :*

- ✓ Territoire d'intervention : département du Puy-de-Dôme
- ✓ Nombre d'établissements scolaires couverts : 630.
- ✓ Les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré se répartissent sur 12 circonscriptions.

On constate :

- le nombre très faible voire l'absence de sollicitations de l'EMAS par les équipes scolaires de certains territoires (circonscriptions d'Ambert, Clermont Plaine, Issoire, Riom Combrailles, voire Cournon-Gergovie et Cournon Val d'Allier) ;
- des actions récurrentes voire croissantes auprès des établissements de Clermont-Ferrand ;
- le changement de ratio entre secteur public et secteur privé de 2022 à 2023 concernant les réalisations d'action : les situations accompagnées tendent à se concentrer davantage sur le secteur public, mais il est difficile de tirer des conclusions sans recul supplémentaire puisque les établissements publics sont majoritaires et que certaines demandes issues du secteur privé peuvent concerner plusieurs enseignants et occuper massivement l'EMAS pour des actions plus étendues dans le temps, et touchant un public nombreux voire un écosystème.
- la faible représentation du 2<sup>nd</sup> degré dans le public accompagné par l'EMAS, les collèges et lycées bénéficiant principalement de sessions uniques de sensibilisation collective.

*De manière générale, voici des hypothèses à considérer quant à l'ensemble de ces données.*

- *Manque d'identification par les enseignants de leurs ressources et en particulier de l'EMAS comme ressource pour le développement professionnel continu des équipes scolaires ;*
- *Difficultés pour l'EMAS à développer et entretenir ses partenariats en particulier avec le 2<sup>nd</sup> degré, peut-être du fait du protocole territorial signé tardivement, et également à s'emparer des attentes émises par les établissements suite à une première sensibilisation.*

## **LE DEPLOIEMENT DES MISSIONS EN 2023**

La vocation première de l'EMAS est d'accompagner les équipes scolaires dans leurs pratiques afin de contribuer à la scolarisation de tous les élèves, en situation de handicap ou en risque de l'être.

En étant accessible sur simple sollicitation de la coordonnatrice par toute personne appartenant à une équipe scolaire, l'EMAS permet une mise en contact rapide entre les secteurs, scolaire et médico-social.

Les professionnels du monde de l'école peuvent bénéficier de conseils méthodologiques et techniques assortis d'observations et de démonstrations, sans nécessité d'un diagnostic ni d'une notification.

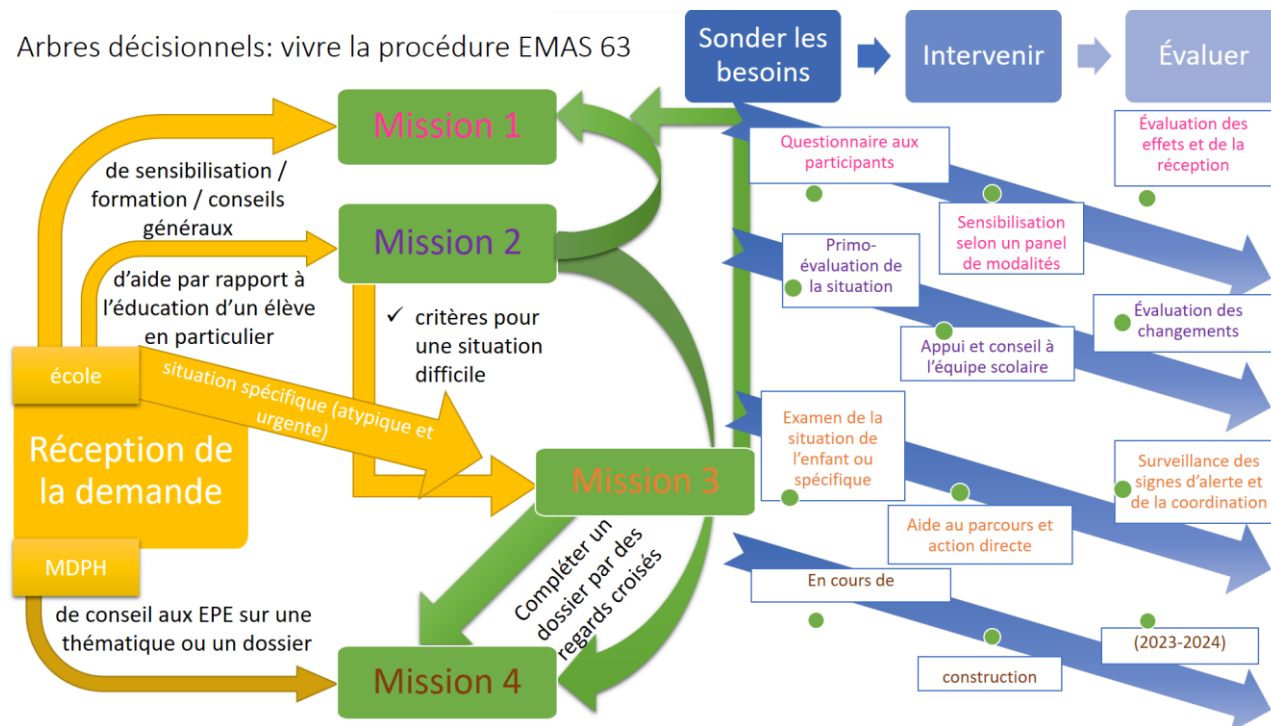
La modalité d'accompagnement indirect passant avant tout par l'accueil et le traitement des demandes des équipes scolaires elles-mêmes permet de faire reposer les changements à opérer sur l'évolution concrète des pratiques à l'école plutôt que sur les progrès des enfants consécutifs à une thérapie ou à une intervention éducative ou rééducative. L'EMAS oriente donc l'objet de son intervention vers l'outillage des équipes scolaires et leur prise de conscience de l'impact de leurs pratiques sur la participation des élèves.

C'est ainsi que les prises de contact par mail ou téléphone à la coordonnatrice sont suivies d'entretiens dits de « primo-évaluation » avec une référente de l'EMAS, permettant de cerner le contexte et les besoins de l'équipe enseignante.

Cette première phase, qui en 2022 et 2023 a fréquemment inclus des temps d'observation directe, appréciés des professionnels des écoles, se conclut par la rédaction d'un état des lieux écrit. Elle débouche sur la définition des axes d'intervention de l'EMAS et d'amélioration des pratiques des professionnels des écoles. Cette phase est essentielle car elle permet aux demandeurs de la communauté éducative et à l'EMAS de s'accorder sur les changements escomptés et de prévoir ensemble les moyens de les développer ensuite.

Il pourra s'agir :

- de temps d'échange et de présentation d'outils ;
- d'apports de principes et de démonstration de manières de travailler avec les élèves mais aussi les familles et partenaires ;
- de démonstrations en classe suivies de réajustement des pratiques ;
- de temps de redéfinition des objectifs poursuivis ensemble.



Il s'agit à la fois d'écouter les besoins pour les relier aux leviers efficaces de participation des élèves, de prioriser les actions à mener, et de rendre concrètes et accessibles pour les enseignants les pratiques à expérimenter, compte tenu de leurs réalités. En outre, des axes d'amélioration sur lesquels l'EMAS souhaite s'investir particulièrement pour cette mission 2 ont été mis au jour grâce à une réflexion sur l'évaluation du service. Il semble en effet important pour l'équipe, face à tant de réalités éducatives sur un département, de prendre du recul pour miser sur ce qui aide le plus les demandeurs.

## Zoom sur la mission 1 de l'EMAS

La délivrance d'actions de sensibilisation auprès des équipes scolaires est une modalité permettant une réflexion constructive et le développement de compétences opérationnelles sur des problématiques qui ne peuvent être résolues exclusivement dans l'urgence. Ces actions permettent aux enseignants de comprendre ensemble les problématiques auxquelles ils font face, de disposer de données sur les approches opérantes pour mesurer tout ce qu'ils font déjà en la matière, et enfin de disposer d'un espace de travail guidé pour ajuster et construire en équipe leurs propres solutions.

Elles ont lieu sous forme de sessions courtes auprès de groupes de tailles variables, soit de professions similaires soit constitués de toutes les professions d'un ou de plusieurs établissements. Elles ont fait l'objet d'une conception pédagogique en amont des saisines, grâce aux premières années d'existence de l'EMAS et aux expériences diverses des professionnelles de l'équipe-noyau ainsi que du Collectif EMAS 63.

Ce travail a nourri la constitution du livret des sensibilisations. Cet outil de communication sur les actions de sensibilisation est dorénavant transmis à chaque réception de demande d'accompagnement ; cela permet aux établissements scolaires de disposer des propositions de thématiques et de formats imaginés par les professionnels fixes de l'EMAS et le Collectif EMAS 63. Les équipes scolaires définissent ainsi plus aisément leur attente, tandis que l'EMAS traite leur demande avec attention en définissant son périmètre et les changements souhaités, en s'informant sur l'expérience et l'appétence de l'équipe demandeuse, sur la dynamique inclusive de l'établissement et de son territoire, et plus généralement de ses pratiques en matière de climat scolaire et de compétences psychosociales en lien avec les facteurs de handicap et de participation.

L'EMAS assure la création et l'animation des actions de sensibilisation, dont elle adapte le contenu, le format (de la conférence magistrale aux jeux de rôle en passant par les vidéos commentées et les ateliers pratiques, par exemple) et les aboutissements, pouvant aller jusqu'à la supervision directe voire à la concrétisation d'outils ou de nouvelles approches et pratiques dans l'établissement.

<b>Thématiques principales des sessions de sensibilisations réalisées</b>	<b>Nombre de groupes de sessions concernés au cours de l'année 2022</b>	<b>Nombre de groupes de sessions concernés au cours de l'année 2023</b>
Comment se repérer dans la jungle du secteur médico-social ?	1	0
L'autisme	6	12
Le langage écrit		2
Les troubles attentionnels et exécutifs	1	1
La communication et le langage	2	4
Les comportements-défis	5	2
L'accessibilité, l'explicite et la flexibilité	1	1
Autre (surdit�, etc.)	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>23</b>

Les actions de sensibilisation peuvent aborder plusieurs sujets qui se rejoignent afin de r pondre aux attentes et besoins des demandeurs et b n ficiaires : par exemple, une sollicitation initiale au sujet du langage des jeunes enfants peut aboutir   la d livrance de contenus portant finalement sur la qualit  des interactions en classe, sur les troubles du neurod veloppement (TND) et le parcours diagnostique, et sur la CAA   l' cole maternelle. Les sujets qui sont le plus souvent abord s par l'EMAS au travers des sensibilisations sont :

- les comportements-défis (appelés parfois « comportements-problèmes ») ;
- l'organisation et la structuration de la classe ;
- le langage et la communication des élèves ;
- les TND et en particulier les troubles du spectre de l'autisme (TSA) et le parcours d'orientation (scolaire et diagnostique) ;
- les sciences appliquées de l'apprentissage et de la cognition (abordant fonctions exécutives et les leviers en particulier comportementaux de l'engagement et de l'autonomie).

La majorité des retours de questionnaires de satisfaction post-sensibilisation sont positifs tout en mentionnant régulièrement le regret de ne pas avoir eu plus de temps pour approfondir les sujets, et le souhait de bénéficier de nouvelles actions pratiques ou spécifiques. L'EMAS constate une certaine frustration à l'issue des actions de sensibilisations, car les enseignants souhaiteraient souvent des protocoles à appliquer sous forme d'« outils » prêts à l'emploi. Or, force est de constater que l'appropriation de techniques et méthodologies acquises dans le secteur médico-social demande un temps et une énergie incompressibles et que le transfert de compétences sous forme de configurations portant la participation des élèves nécessite une organisation institutionnelle et des évolutions structurelles majeures.

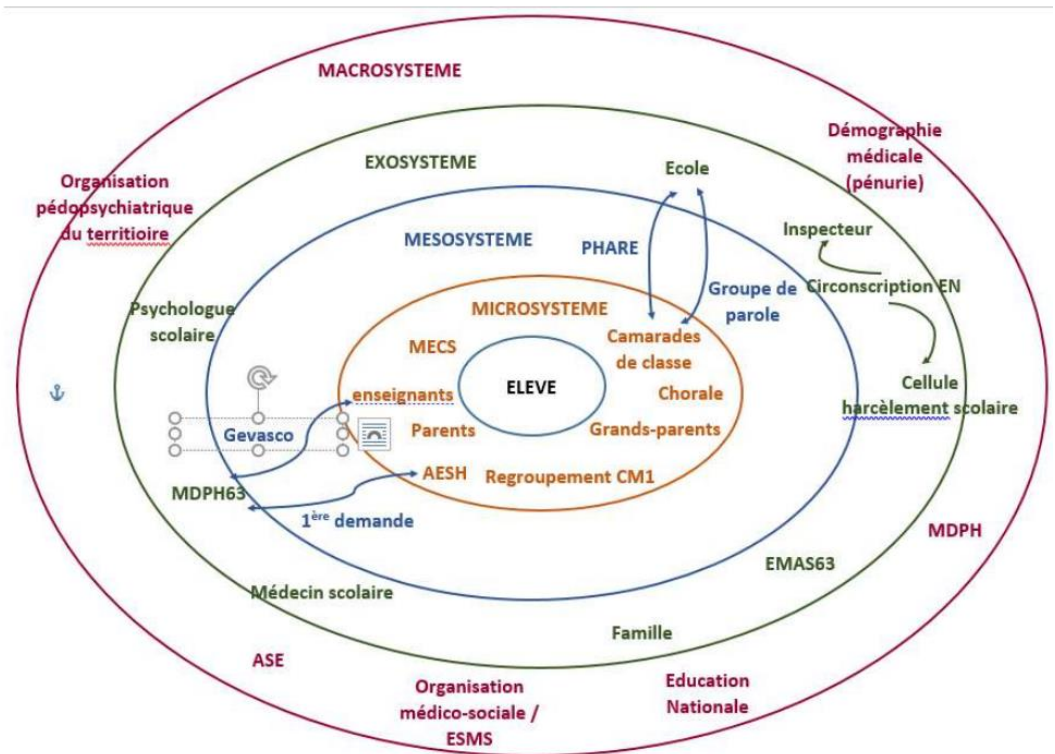
## **Zoom sur la mission 2 de l'EMAS**

Le déploiement de cette mission d'appui et de conseil à partir de situations d'élèves occupe une grande partie du temps de travail de l'équipe compte tenu de la multiplicité des moments de préparation, d'intervention en école, mais également de partenariats en amont et en aval ainsi qu'en trajet. Les territoires qui sollicitent l'EMAS, quel que soit leur arrondissement et y compris au sein de l'agglomération clermontoise, sont d'ailleurs fréquemment démunis faute de forces vives (médico-sociales ou sanitaires) en place sur le secteur.

L'EMAS intervient néanmoins plus fréquemment sur la métropole de Clermont-Ferrand. Cet arrondissement concentre plus de la moitié de la population du département ce qui explique logiquement sa forte représentation dans les statistiques de l'EMAS. La faible sollicitation des secteurs plus éloignés, pourtant considérés comme « zone blanche » nous interroge sur la connaissance de ces équipes sur notre mobilité et notre territoire d'intervention.

L'EMAS accorde une grande importance à examiner avec chaque demandeur l'ensemble des composantes des situations exposées – si nécessaire au moyen du modèle écosystémique de Bronfenbrenner (illustration ci-après).

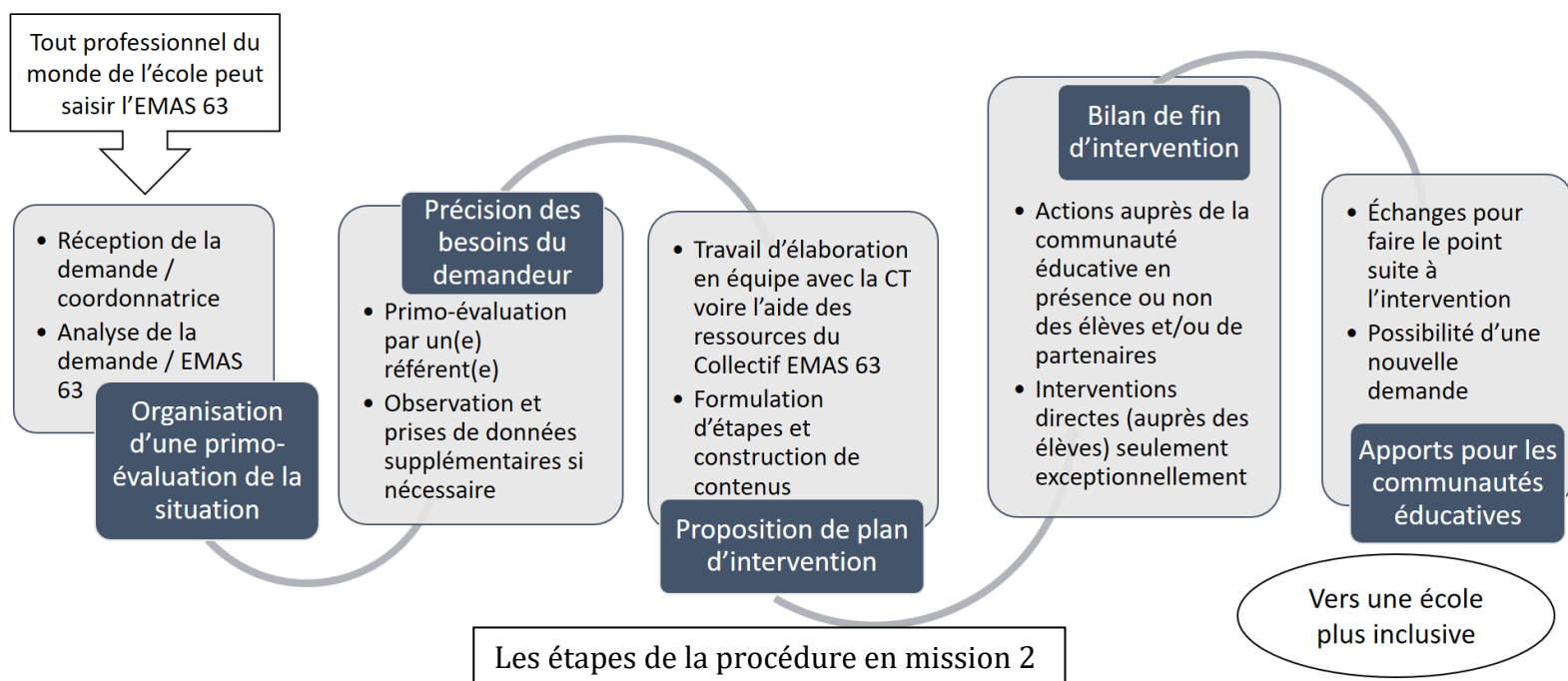
Partir de l'élève pour agir dans l'écosystème



A partir de besoins reliés initialement à des élèves, l'EMAS montre et explicite des techniques de collecte et d'interprétation de données à recouper, et propose des actions probantes pour aider les enseignants à atteindre leurs objectifs professionnels pour l'inclusion et à évaluer leurs actions. Cette méthodologie signifie qu'en considérant le devoir de l'école de s'organiser pour que tous les élèves puissent déployer leur potentiel, chaque enseignant est guidé pour prendre du recul et s'engager avec précision à modifier ses postures, représentations et pratiques. Les techniques issues des modèles de l'entretien motivationnel et de l'intelligence collective sont employées pour reconnaître et activer les moteurs du changement de chaque individu et de chaque groupe.

Le défi posé à l'EMAS par ce type de mission est donc bien celui **du pas de côté à amener à l'équipe éducative : à partir d'un souhait formulé de demandes de solutions opérationnelles pour qu'un élève change** (par exemple pour qu'il améliore ses performances, apaise son agitation, suive les consignes du groupe, utilise des attitudes sociales et langagières attendues par les tâches, etc.), l'équipe écoute les ressentis et représentations sur le sentiment de compétence, et les priorités de l'enseignant, pour la situation et pour son développement professionnel, et recueille des données tout en lui proposant des perspectives réalistes d'action à échelle raisonnable.

**Ce n'est alors plus l'élève qui est l'objet de l'intervention, mais bien la pratique éducative dans toutes ses dimensions, au-delà de la pédagogie et dans la conscience des réalités multiples du développement et du fonctionnement des élèves.**



Les rencontres successives menées entre référentes d'intervention de l'EMAS et professionnels de l'école, incluant dans la mesure du possible la participation des directions d'établissement, permettent, au-delà de la question de la gestion du handicap, d'aborder l'accessibilité dans le droit commun, le projet d'école et les projets scolaires des parents pour leurs enfants, ainsi que la manière dont l'école traite les problématiques psychosociales (climat scolaire, harcèlement, compétences psychosociales, participation de l'enfant à son propre projet de vie, autodétermination pour tous, etc.). Les interventions d'appui et de conseil prennent des formes diverses, adaptées aux axes sur lesquels l'EMAS pourra accompagner l'école et ajustées aux préférences des professionnels :

- sessions de conseil à la pratique professionnelle (geste, posture, aménagements...);
- techniques de coaching avec ou sans échancier (sensibilisation à des méthodes d'observations, des stratégies d'évaluations...);
- visionnages de vidéos et accompagnement à distance;
- construction de projets d'équipes;
- jumelages et construction de communautés de pratiques professionnelles (en projet).

Le nombre d'interventions d'appui et de conseil à partir de situations d'élève(s) semble en légère augmentation. L'EMAS propose une application de modèles biopsychosociaux du handicap (PPH, CIF, PASS-PAR) à une organisation éducative inclusive soutenant les équipes scolaires, moins tributaire du système de santé et prônant davantage l'autodétermination et donc le respect des droits des familles. Dans ce souci éthique et compte tenu de l'origine individuelle des saisines, l'équipe tient à ce que les parents soient tenus au courant de la démarche d'accompagnement que l'établissement scolaire a entamée auprès d'elle, et à ce qu'ils donnent leur accord dès lors qu'une observation de la part des référentes est indiquée. L'EMAS a donc construit **un outil de recueil de consentement** pour s'assurer que la famille accepte sa venue pour conseiller l'équipe de scolarisation de son enfant. Il n'apparaît par conséquent plus pertinent de détailler ici les diagnostics catégoriels des élèves pour lesquels les équipes contactent l'EMAS pour une mission 2 : d'une part, ces données médicales ne sont pas systématiquement portées à la connaissance des équipes des établissements scolaires ; d'autre part, les intitulés diagnostics officiels ne peuvent que refléter très partiellement le fonctionnement et les besoins des enfants et jeunes, qui n'ont parfois qu'entamé leur parcours de dépistage ; enfin, la logique des fonctions-ressources vers le droit commun est bien celle de moyens déployés en **fonction des besoins pour la participation et non de référentiels figés à appliquer à des pathologies**. Le développement d'actions de Conseil à la Pratique Professionnelle (CPP) va en ce sens.

## Zoom sur la mission 3 de l'EMAS

L'EMAS peut être sollicitée par un membre des équipes éducatives concernant une situation dite « difficile », à savoir « impliquant un fort risque de déscolarisation ». Généralement, les saisines de l'EMAS 63 sont classées en « mission 3 » :

- lorsqu'elles sont reliées à une déscolarisation totale ;
- lorsqu'une déscolarisation totale est imminente d'après les professionnels scolaires ;
- lorsque des comportements-défis (en particulier agressifs) sont fréquents et importants ;
- lorsque des professionnels en première ligne de la scolarisation de l'enfant au quotidien montrent des signes d'épuisement moral ou physique, ou de rejet de l'élève ;
- lorsque plusieurs professionnels ressources ont été contactés sans amélioration ;
- lorsqu'au contraire, aucune ressource n'a pu être sollicité en dépit de l'ampleur de la situation, faute de places disponible ou lisible.

-



Malheureusement, la volonté de prévenir plutôt que de guérir ne suffit pas, sur le terrain :

- ✓ les situations dites « difficiles » concernent d'ailleurs systématiquement des cas individuels d'élèves qui mobilisent fréquemment l'énergie de nombreux professionnels dans un système scolaire encore très peu outillé pour gérer et surtout prévenir les comportements-défis, mais aussi les problématiques de santé mentale, de suspicion de maltraitance ou encore de besoins complexes en communication ;
- ✓ les saisines auprès de l'EMAS sont majoritairement formulées à partir de situations individuelles, ce qui limite la portée des réponses apportées, réduit la focale à l'élève au détriment de la vision du changement du côté de l'équipe scolaire, mais réduit également le chemin à parcourir à une histoire de résolution de problème individuel dont les données dépassent l'école.

Dans tous les cas, les situations de scolarisation individuelle pouvant être qualifiées de difficiles ou risquant de le devenir, font l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'EMAS 63. En effet :

- les professionnelles mettent un soin tout particulier à questionner la fluidité du parcours voire à guider les professionnels des équipes scolaires dans sa coordination ;
- les professionnelles ont à cœur que l'équipe scolaire qui contacte l'EMAS ait le souci d'une coopération de qualité avec la famille et recueille systématiquement son autorisation pour les actions de l'EMAS, la mettant au cœur du projet et la plaçant décisionnaire des partages d'informations éventuels, et de la coordination des actions ;
- les professionnelles orientent les protagonistes de ces situations vers les autres interlocuteurs susceptibles de leur venir en aide, issus du monde de la santé, du secteur social et médico-social, mais aussi du droit commun.

Un certain nombre de facteurs d'exclusion mais aussi de leviers d'inclusion peuvent en effet caractériser de manière récurrente les saisines correspondantes : nous parlons là de situations organisées autour d'un élève préoccupant l'équipe scolaire demandeuse, la plupart du temps en raison de comportements perturbant les enseignements au groupe, ou en raison de signes d'appel d'écarts à la norme de performance scolaire, de fonctionnement cognitif, de participation sociale, de maltraitance, en lien ou non avec un contexte collectif fragilisé.

Dans le cadre de ses saisines habituelles, l'EMAS 63 a rencontré depuis le début de l'année 2023 cinq équipes scolaires préoccupées par des élèves ayant reçu une notification d'orientation médico-sociale mais ne pouvant pour l'instant être accompagnés, et de nombreux

enfants et jeunes restent dans l'attente du traitement de leur dossier, ou d'une augmentation du temps d'accompagnement de leurs AESH.

**Compte tenu de la nécessité d'une approche préventive pour rendre structurellement le système éducatif inclusif, l'EMAS devrait dans l'idéal permettre de décliner cette orientation à différents niveaux auprès des équipes la sollicitant pour ces situations difficiles. C'est pourquoi elle souhaite tendre vers les orientations suivantes :**

- **Former aux signes d'alerte des situations de rupture de parcours de déscolarisation**
- **Former aux particularités sensorielles et aux aménagements afférents**
- **Former tous les professionnels des écoles aux pratiques éducatives reliées à l'auto-régulation, à l'autodétermination, et aux compétences psycho-sociales**
- **Permettre l'application coordonnée voire décloisonnée, des recommandations de bonne pratique issues de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (ONU).**

## **Zoom sur la mission 4 de l'EMAS**

La MDPH est un interlocuteur privilégié de l'EMAS sur l'ensemble de ses missions. L'EMAS 63 avait rencontré à deux reprises la MDPH du Puy-de-Dôme afin de proposer des modalités de partenariat. L'EMAS explique régulièrement les modalités de traitement des dossiers MDPH auprès des professionnels des écoles et donne les clés de compréhension pour accompagner au mieux les familles.

L'EMAS 63 sait combien cette mission de conseil aux EPE, pour l'instant encore peu investie, peut avoir toute son importance :

- pour décrypter les besoins des enfants, au plus près de leurs réalités quotidiennes et de leur fonctionnement neuropsychologique, moteur et socio-émotionnel ;
- pour rapporter la réalité des situations d'élèves constatées dans le département, les obstacles et leviers à une scolarisation satisfaisante pour tous les élèves et en particulier ceux en situation de handicap.

L'EMAS 63 s'est rapprochée de la MDPH du Puy-de-Dôme en intégrant certaines de ses EPE étudiant les dossiers d'enfants et de jeunes, pour comprendre leur structuration et leur fonctionnement. Sa mission 4 est bien celle d'un « conseil » aux EPE, d'où l'intérêt de les connaître pour mieux les appuyer et les accompagner par la suite.

Voici les actions qui pourraient être envisagées :

- Diffusion du Livret des sensibilisations de l'EMAS et propositions personnalisées de contenus adaptés à leur personnel ;
- Proposition de décryptage de dossiers en amont ou en aval des EPE ;
- Décryptage des besoins de l'école inclusive sous forme d'un observatoire structuré ;
- Possibilité de groupes de travail sur des thématiques transversales avec une finalité-prétexte commun (journées partenariales, création d'outil, formations mutuelles ou communes, mise en œuvre d'une recherche, etc.).

## LA VIE DU SERVICE DE L'EMAS 63

### Accueil de stagiaires

Depuis son ouverture, l'EMAS a accueilli trois stagiaires (une enseignante spécialisée du privé, une enseignante spécialisée du public et une éducatrice spécialisée). L'EMAS 63 est toujours favorable à recevoir des professionnels en formation, mais n'a pas reçu de stagiaires au cours de l'année 2023. Elle n'a pas encore reçu de demandes pour l'année 2024.

### Formations suivies par l'EMAS 63 et le Collectif EMAS 63

- Ci-dessous, état des lieux des formations suivies par l'EMAS et proposées au Collectif

Périodes civiles	Septembre à décembre 2022			Janvier 2023 à décembre 2023									
Périodes scolaires	Septembre 2022 à août 2023						Septembre 2023 à décembre 2023						
NOM DE LA FORMATION	Journées d'études du RFDSL	Evaluation d'action du secteur santé	Animation participative	Devenir instructeur certifié CPI	Conduire le changement	LSF	Séjour apprenant	RI CAA	Auto-détermination	CAA découverte	LSF	Méthode stratégique résolutive	
DATE DE RÉALISATION	Octobre 2022	3 jours en septembre et octobre 2022	3 jours en octobre et novembre 2022	Du 6 au 10 février 2023	Février 2023	Du 3 au 7 avril 2023	Mai 2023	3 jours en mai 2023	Septembre 2023	3 jours en septembre 2023	Octobre 2023	5 jours en novembre-décembre 2023	
ORGANISME ET LIEU DE RÉALISATION	RFDSL à Bruxelles	IREPS ARA à Clermont-Ferrand	IREPS ARA à Clermont-Ferrand	CPI (situations de crise) en intra	En intra par le CFPS	URAP EDA à Aubière	CAQ au Québec	ERHR Occitanie et CAAPables à Toulouse	Campus (GAPAS) en intra	OseO	URAPE DA en intra	IFATC en intra	

## Le Collectif EMAS 63 et ses partenaires

### Les mises à disposition de personnels du collectif EMAS 63

#### Institut Les Gravouses :

Profession	Période	Lieu	Mission
Neuropsychologue	Janvier 2023	Gravouses et collège privé	Sensibilisation TSA
Orthophoniste	Novembre 2022 à mars 2023	Gravouses et école élémentaire	Sensibilisation CAA
Enseignante spécialisée	Avril à août (septembre) 2023	Gravouses et école élémentaire	Sensibilisation Lecture

#### PEP 63 :

Profession	Période	Lieu	Mission
Educatrice spécialisée	Octobre 2022	Gravouses et collège privé	Sensibilisation Troubles des apprentissages
Psychomotricienne	Janvier 2023		Sensibilisation Ecriture
Psychologue	Juin 2023	Par téléphone	Appui dans le cadre d'un élève de CM2 anxieux

#### OVE :

Profession	Période	Lieu	Mission
Educateur spécialisé	Septembre et octobre 2022	Services périscolaires « Agglomération pays d'Issoire » (Brassac-les-Mines)	Sensibilisation comportements-défis
Cheffe de service	Septembre et octobre 2022	Services périscolaires « Agglomération pays d'Issoire » (Issoire)	Sensibilisation comportements-défis
Educatrice spécialisée	Mai 2023	Ecole maternelle	Appui et conseil pour un élève
Psychomotricienne	Mai-juin 2023	Institut Les Gravouses	Construction de sensibilisation

## ITINOVA :

Profession	Temps de mise à disposition	Période	Lieu	Mission
Educatrice spécialisée	5h30	Août et septembre 2022	Ecole primaire (Clermont-Ferrand)	Sensibilisation TSA
Educatrice spécialisée	5h30	Août et septembre 2022	Ecole primaire (Clermont-Ferrand)	Sensibilisation TSA

## **Les partenaires de l'Education Nationale**

L'EMAS 63 est une équipe médico-sociale créée récemment au sein du paysage éducatif puydomois dans le but d'accompagner directement des équipes scolaires demandeuses d'expertise, alors que les établissements scolaires actuels travaillent depuis longtemps avec une organisation et des formations d'une part, et des ressources d'appui internes d'autre part.

Il est donc apparu naturel de tisser de multiples liens avec le tissu organisationnel et les appuis techniques et cadres de l'enseignement public, de l'enseignement privé et de l'enseignement agricole, dès la création de l'équipe. Connaître le fonctionnement du monde scolaire actuel sur notre territoire, côtoyer ses acteurs et identifier leurs missions, créer des collaborations permettant d'avoir connaissance des besoins, de participer à des actions voire de monter des projets... Autant d'enjeux majeurs de communication et de partenariat stratégique pour le service, car le Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI), les conseillers pédagogiques, enseignants-ressources spécialisés, les enseignants-référents et les autres professionnels experts techniques et de direction, sont des acteurs incontournables de l'école inclusive à l'échelle départementale. Pour des parcours de scolarisation tenant compte de la vie de l'enfant au-delà du quotidien des élèves, nos secteurs doivent collaborer et apprendre l'un de l'autre, créer des manières de travailler ensemble aux différentes échelles de l'écosystème, en développant la confiance, les expériences et les modalités d'échange les plus fluides possibles.

C'est en ce sens que l'EMAS construit les partenariats suivants.

- L'EMAS 63 veille à évoquer le PAPEI du SDEI dès qu'elle est contactée par une équipe scolaire pour une intervention de mission 2 et 3 et aborde régulièrement les ressources internes et formations suivies et possibles lorsqu'elle est sollicitée pour des conférences ou ateliers de sensibilisation (mission 1). L'EMAS 63 et le PAPEI se connaissent de mieux en mieux et peuvent interagir directement autour de situations pour lesquelles les deux services ont pu être contactés, bien que des modalités de travail harmonisées et systématiques (temps, méthode commune) n'aient pu être organisées en collaboration.

- L'enseignante-ressource TSA du département, Stéphanie Chanier, qui travaille régulièrement avec l'EMAS dans le cadre de demandes d'appui ou en cas de situations difficiles voire complexes, est un partenaire important de l'équipe. Elle est à l'initiative du groupe de travail « mallettes TSA 63 » permettant la mise à disposition de matériel adapté aux enfants autistes assortie d'une sensibilisation en école, ayant abouti au projet « mallettes TSA 63 » auquel l'EMAS 63 participe activement – en tant qu'acteur de la sensibilisation pour la scolarisation des enfants autistes, et qu'acteur médico-social.
- L'EMAS a collaboré avec Madame Boivin, professionnelle en charge des situations complexes au sein du SDEI, à deux reprises. Les situations de scolarisation pour lesquelles l'EMAS 63 intervient en mission 3 sont préoccupantes et une collaboration renouvelée avec Madame Boivin serait extrêmement pertinente, dans le cadre de la prise en compte des facteurs de rupture de parcours. Mieux connaître les missions de Madame Boivin en organisant des rencontres de présentation allant vers une collaboration plus efficiente, permettra de réagir ensemble de manière plus pro-active.
- L'EMAS participe aux réunions « Zoom 21 » organisées par le SDEI trois à quatre fois par an. Lors de l'un de ces rendez-vous partenariaux pluridisciplinaires permettant de confronter les idées pour résoudre des problèmes, l'EMAS a présenté une situation d'accompagnement d'équipe scolaire. Nous avons pu décrire une situation, proposer des analyses et réflexions, et trouver des solutions et possibilités pour d'autres situations similaires, avec les partenaires présents.
- L'EMAS a rencontré l'équipe des référentes départementales des PIAL et souhaite poursuivre cette connaissance mutuelle sur plusieurs plans :
  - ➔ Identification des missions de chacun aujourd'hui et à l'avenir, pour mieux comprendre les parcours des enfants et l'organisation des ressources pour la compensation des besoins dans les établissements scolaires et en informer les équipes scolaires accompagnées en fonction des différents contextes.
  - ➔ Compréhension des axes spécifiques de chacune des organisations (réponses humaines, mise en place de matériel pédagogique et de formation des professionnels), afin d'écouter les besoins des PIAL tout en faisant part de notre regard quant aux réponses nécessaires pour les enfants en attente d'aide ou présentant des fonctionnements différents.
  - ➔ Actions partenariales auprès de ce public en participant aux projets actuels tels que la formation des AESH, ou en réalisant ensemble des outils en lien avec le développement professionnel, le matériel et les stratégies d'adaptation ou les pratiques inclusives.

## La coopération avec les établissements privés sous contrat

L'EMAS a mis en place des projets au long cours auprès de deux établissements privés catholiques, dans une optique d'accompagnement au changement vers une école plus inclusive. Ces partenariats ont été officialisés par des conventions précisant les objectifs et les modalités d'intervention de l'EMAS ; d'autres perspectives similaires sont envisagées avec d'autres établissements scolaires du même ordre. Les thématiques de ces projets dits « pilote », envisageables également pour les établissements du secteur public et du secteur agricole, pour le Puy-de-Dôme sont les suivantes :

Thèmes	Réalisation
Troubles « dys »... conférence et ateliers pratiques	Projet réalisé sur deux ans au sein d'un collège d'Issoire
Rendre ma classe plus flexible	Projet mené à Pont-du-Château auprès de plusieurs enseignantes
Enrichir la communication en maternelle	Projet mené à Thiers auprès d'une enseignante et d'une enseignante-ressource
Développer des pratiques plus souples et inclusives en équipe	En projet pour 2023-2024 à l'école Massillon de Clermont-Ferrand
CAA, compétences psycho-sociales, aménagements scolaires au quotidien, etc.	Autres possibilités pour tous secteurs

## Les partenaires du secteur sanitaire

L'EMAS est sollicitée par des enseignants qui ont dans leur classe des élèves suivis par le Centre Hospitalier Sainte-Marie de Clermont Ferrand. Pour améliorer la qualité des informations transmises lors des sensibilisations et des temps d'appui auprès des enseignants, l'EMAS a souhaité rencontrer certains professionnels pour se présenter et connaître le fonctionnement de chacun.

L'EMAS a donc rencontré un médecin et l'enseignante spécialisée du service de psychiatrie infanto-juvénile, qui ont présenté l'organisation des services existants de pédopsychiatrie gérés par l'AHSM à Clermont-Ferrand ainsi que les attributions de territoires pour le secteur du Puy-de-Dôme, réparti entre le secteur hospitalier privé et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

## Les partenaires du secteur médico-social

### Avec le Centre Ressources Autisme (CRA Auvergne)

L'EMAS a intégré le projet mené par le CRA du Puy-de-Dôme pour le déploiement de mallettes pédagogiques sur les Troubles du spectre de l'autisme (TSA). Il s'agit d'un projet de sensibilisation et d'outillage accessible aux établissements scolaires accueillant un élève autiste : il est innovant à plusieurs titres, parce qu'il est mené par un Collectif d'acteurs de l'éducation inclusive (équipes médico-sociale et enseignante-ressource TSA) du Puy-de-Dôme, et parce qu'il combine délivrance d'une sensibilisation de trois heures et prêt de matériel et de documentation à expérimenter, renfermés dans une grande valise. En 2023, l'EMAS a tenu cinq des 50 mallettes conçues au total.

### Avec la Communauté 360° portée par Itinova

Suite à une rencontre au cours de laquelle la Communauté 360 a présenté son organisation et ses missions au sein de ses locaux – situés au sein du bâtiment de la MDPH 63 – il est apparu qu'un travail de partenariat pouvait se mettre en place. Il est prévu que l'EMAS soutienne ce nouveau service dans la création d'un répertoire des professionnels, ressources et ESMS du département. Par ailleurs, l'EMAS 63 a intégré le Comité territorial de la Communauté 360.

### Avec la Fondation Chantelise et les autres acteurs de l'accompagnement médico-social des enfants autistes du département du Puy-de-Dôme

La directrice du Pôle TSA du Puy-de-Dôme de la Fondation Chantelise a initié un travail collaboratif autour de plusieurs thématiques, et l'EMAS 63 participe aux groupes de travail ainsi formés pour améliorer les dynamiques collaboratives du secteur médico-social local dans ce domaine de l'accompagnement des enfants autistes. Tous les deux mois environ, les partenaires se réunissent et l'EMAS participe plus spécifiquement au groupe de travail portant sur l'observation des besoins et les solutions à co-construire pour une plus grande fluidité des parcours des enfants et adolescents autistes du Puy-de-Dôme.

### Avec la plateforme PICO-CAP

L'EMAS est fréquemment amenée à aider les équipes scolaires à repérer et à contribuer au dépistage de troubles du neurodéveloppement (TND), qu'elle intervienne lors de sessions et d'ateliers de sensibilisations, ou en conseillant des professionnels voire en les accompagnant autour d'un élève. Elle peut également apporter une expertise aux EPE concernant un élève préoccupant une équipe scolaire ou lorsque la MDPH la contacte. C'est ainsi qu'elle s'attache à informer les professionnels de la scolarisation des signes d'appel de TND, des bonnes



pratiques pour les parcours, tout en jouant un rôle d'observatoire des situations rattachées aux problématiques de repérage des besoins, de dépistage précoce et de diagnostic de TND dans notre département. C'est pourquoi l'EMAS a rencontré la plateforme Pico'Cap, PCO de notre secteur, pour mettre en place une collaboration avec ses professionnels.

#### Avec les réseaux de partenaires du secteur enfance dans le département

L'EMAS 63 participe régulièrement aux Journées Partenariales pour la Fluidité des Parcours organisées par ses partenaires ; cela permet à l'équipe de s'informer voire de travailler au sujet des besoins, dispositifs et pratiques expérimentées sur le territoire tout en échangeant de manière informelle avec des acteurs de terrain des décideurs pour comprendre leurs réalités et faire vivre les collaborations.

#### Avec des dispositifs extérieurs au département

- L'EMAS 63 a conscience depuis sa création de la pertinence de développer à l'échelle d'établissements entiers des approches éducatives ayant fait leurs preuves pour les élèves présentant des fonctionnements atypiques. Elle est convaincue de l'intérêt de l'AutoRégulation en milieu scolaire, qui permet de déployer une configuration d'école dont la souplesse et le niveau de formation offre aux enfants de nombreux atouts pour la réussite dans les apprentissages académiques, sociaux et en matière d'autonomie.
- L'EMAS 63 avait fait venir en 2022 Stéphane Beaulne, Professeur, chercheur et concepteur du modèle de l'autorégulation, qui a développé ces dispositifs en France s'appuyant sur un programme d'enseignement explicite comportemental tenant compte des particularités sensorielles, cognitives et émotionnelles des enfants avec TND. L'équipe avait alors bénéficié d'une solide formation à cette approche par Monsieur Beaulne et son collègue Monsieur Chauffour, enseignant.
- Afin de mieux envisager le déploiement de l'approche de l'autorégulation à l'échelle d'un dispositif médico-social dans une école, mais aussi d'imaginer de nouvelles idées pour améliorer la mise en œuvre de ses missions, l'EMAS 63 est allée visiter le Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) de Brive-la-Gaillarde (Corrèze). Cette immersion a été l'occasion de comprendre comment une école élémentaire pouvait s'organiser avec une équipe médico-sociale pour développer une approche favorisant la participation de tous les élèves et le développement des compétences de chacun, tenant compte des particularités de fonctionnement et des parcours de vie. L'EMAS 63 reste engagée dans le souhait de mettre en pratique les principes de cette approche dans ses accompagnements et pourra être un acteur de premier plan dans le cadre d'une future création de DAR dans le Puy-de-Dôme.

## Autres informations et perspectives 2024

### Les textes réglementaires de référence du cadre d'intervention de l'EMAS

	PROTOCOLE	CONVENTION	CONVENTION	CADRE DE REFERENCE
<b>NOM DE LA CONVENTION</b>	Protocole territorial pour le déploiement de l'EMAS	Convention thématique en faveur de l'école inclusive, entre l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes	Convention de partenariat (CRA, DI TSA, Equipe Mobile Autisme, EMAS, PCPE Autisme)	Recommandations de Bonnes Pratiques HAS
<b>NOM DES PARTENAIRES</b>	Collectif EMAS 63, EN - DRAAF - ENSEIGNEMENT PRIVE- MDPH - ARS	ARS et Académies	Fondation CHANTELISE, CHU de Clermont-Ferrand, ALTERIS, Institut les Gravouzes, Académie de Clermont-Fd, ITINOVA	Tous les acteurs engagés au service de l'inclusion
<b>OBJET DES OU DE LA CONVENTION(S)</b>	Structurer l'activité de l'EMAS en lien avec les politiques d'inclusion scolaire	Engagements réciproques favorisant l'inclusion	Déploiement d'une mallette pédagogique à destination des enseignants accompagnant des élèves présentant un Trouble du spectre de l'Autisme sur le département grâce à un financement ARS	Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire, Socle commun d'actions pour les professionnels exerçant dans les ESSMS de la protection de l'enfance et du handicap
<b>DATE DE 1ère SIGNATURE</b>	Signé en octobre 2023	Décembre 2023 pour la période 2023/2028	En cours d'élaboration - pilotage CRA	07-sept-21

## Communication

Depuis sa création et au cours de l'année 2022, l'EMAS a réalisé un important travail de communication afin de se faire connaître des acteurs de l'Education Nationale, de l'Enseignement Privé Catholique et des établissements de formation agricole.

L'EMAS a également reproduit certaines actions comme :

- une présentation de son dispositif auprès des étudiants du master Sclolarité et Besoins Educatifs Particuliers (SBEP) de l'INSPE de Clermont Ferrand ;
- un reporting du nombre d'interventions de l'EMAS 63 envoyé à chaque IEN à chaque période de vacances scolaires.

L'EMAS a poursuivi, tout au long de l'année 2023, son travail de communication pour être repéré et reconnu dans le paysage de l'inclusion scolaire. Elle a diffusé sa **plaquette** voire des **cartes de visite professionnelles**, et utilisé le **support de présentation** (diaporama) à chaque réunion partenariale. Le **site internet** est mis à jour régulièrement par la conseillère technique :

<https://emas63.fr>

Au fil du temps, les rencontres en grand nombre et diffusions de plaquettes de l'équipe ont laissé place à une communication plus spécifique : rencontres de partenaires au cours d'actions ciblées, échanges écrits et oraux avec des acteurs spécifiques, et construction puis diffusion ciblée dans un premier temps, du livret des sensibilisations, créé à partir des deux premières années de travail de l'EMAS.

Cette modification des pratiques de communication de l'EMAS opérée ensuite en 2023 a pu freiner la poursuite de la diffusion d'informations utiles pour la visibilité de l'EMAS sur le territoire. En effet, le département est particulièrement rural et ses établissements nombreux et les équipes scolaires, pour avoir toutes connaissances des missions de notre dispositif et de ses modalités de saisines, ont besoin d'une communication récurrente et efficace. Certains établissements scolaires n'ont pas encore connaissance de notre existence, ce qui fait que l'EMAS intervient sur le territoire de manière hétérogène.

**Poursuivre et améliorer la communication de l'EMAS est donc un enjeu fort** pour l'année à venir auprès de l'ensemble du Puy-de-Dôme, afin que toutes les équipes scolaires sachent dans quelles situations et comment solliciter l'EMAS 63.

A cette fin l'EMAS 63 souhaite s'appuyer sur la collaboration du DSDEN pour la diffusion des informations internes à l'Education Nationale.

## Évaluation du service et qualité

L'ensemble des situations d'élèves pour lesquelles l'EMAS est saisie est tout à la fois l'occasion de déployer sa fonction d'appui-ressource, pour favoriser l'accès à une scolarisation opérationnelle, et l'angle par lequel observer les éventuels dysfonctionnements du système faisant obstacle à cette participation réussie et à des parcours fluides. L'EMAS constate que les besoins sont toujours massifs, en particulier compte tenu de l'insuffisance de temps annuel de formation continue officielle. Tout en motivant les équipes scolaires à la contacter en amont des situations difficiles et en complément des demandes d'appui reliées à des élèves spécifiques, l'EMAS va continuer à jouer sur deux tableaux. Il s'agira en effet de disposer des moyens contextuels pour accompagner au mieux les enseignants :

- ✓ continuer à adapter les modalités collaboratives et actions de sensibilisation, sur le fond et sur la forme, aux réalités de terrain de l'école ;
- ✓ reprendre le partenariat avec les conseillers pédagogiques et autres partenaires incontournables (inspecteurs, directeurs, coordonnateurs de PIAL) pour favoriser la mise en œuvre de conditions satisfaisantes pour tous.

En outre, l'EMAS s'appuie sur une veille scientifique et un volet qualité pour ajuster ses méthodes et la mise en œuvre des missions, avec un travail de mise à jour des contenus transmis aux enseignants et de conception méthodologique, ainsi qu'une auto-évaluation du dispositif. En mission 1, l'ingénierie andragogique est visible à la fois dans les réalisations d'actions de l'EMAS, ses supports, ses organisations de ressources et ses créations d'animations en lien avec les avancées concrètes des équipes scolaires dans leurs pratiques.

Pour cibler les contenus et les animations à organiser en fonction des besoins et préférences des professionnels destinataires, les professionnelles de l'EMAS ont également conçu deux types de questionnaires :

- un questionnaire préalable à la sensibilisation afin de cibler les attentes et besoins des participants ;
- un questionnaire de satisfaction qui est adressé systématiquement à l'issue de l'action.

Pour ces actions de sensibilisation tout comme lors des accompagnements reliés à des situations d'élèves, l'EMAS 63 travaille dans une approche fondée sur les preuves appliquées aux pratiques d'appui aux équipes éducatives. Il s'agit de combiner :

- l'utilisation des données scientifiques et connaissances des expériences fructueuses
- l'écoute active du demandeur en vue d'un engagement effectif
- la prise en compte des modèles et pratiques d'appui et de collaboration dans l'écosystème du Puy-de-Dôme.

Pour favoriser la fluidité et la rétroaction sur sa méthode et ses pratiques, l'EMAS répertorie ses activités et les organise sous forme de procédures afin de les déployer d'une façon harmonisée, de les évaluer et de les améliorer. Elle bénéficie depuis l'année 2022 d'un partenariat concrétisé en 2023 avec l'IREPS et l'Observatoire Régionale de Santé de l'ARS ARA. Deux expertes du dispositif Emergence ont ainsi conseillé l'EMAS 63 pour leur proposer des manières d'évaluer le dispositif sous différents angles. Ce travail d'auto-évaluation sera poursuivi en autonomie au cours de la prochaine période, mais ce partenariat pourra se poursuivre de manière espacée pour que l'EMAS bénéficie de ce regard extérieur.

## **Poursuite des missions en 2024**

L'EMAS souhaite poursuivre son déploiement sur ses quatre missions :

- ✓ **Structurer sa mission de sensibilisation voire de formation en diffusant son livret de sensibilisations en lien avec les conseillers pédagogiques, et en menant ces actions sur les territoires avec les acteurs du monde de l'école. Les sensibilisations devraient faire l'objet de formation reconnue comme telles par l'Education Nationale pour offrir de véritables temps de transfert de compétences. Les thématiques ont été travaillées en fonction des attentes des professionnels de terrain.**
- ✓ **Consolider sa mission d'appui/conseils par le biais d'accompagnements personnalisés et pratiques réguliers en lien avec des établissements volontaires pour inscrire des projets collaboratifs dans la durée.**
- ✓ **Pérenniser son déploiement en informant de la signature du protocole collectif entre secteur médico-social, l'ARS ARA, la MDPH, et Education Nationale ainsi qu'en améliorant la stratégie de communication du dispositif.**
- ✓ **Prendre pleinement part aux actions du Comité de Suivi de l'Ecole Inclusive, dans la lancée de la présentation à laquelle l'EMAS a été conviée le 10 octobre 2023**
- ✓ **Initier ou participer au déploiement de dispositifs et d'actions innovantes, tels que des pôles ressources, des programmes de développement des compétences psychosociales, des projets de soutien des enseignants pour la communication des jeunes enfants, ou encore la création d'un Dispositif d'Auto-Régulation (DAR).**

# ANNEXES

La conception et l'envoi systématique de questionnaires de satisfaction suite à la délivrance d'actions de sensibilisations permet à l'EMAS de prendre du recul sur sa pratique. Jusqu'en janvier 2024, les questionnaires étaient envoyés après la sensibilisation sous forme de lien vers un document « Google Form » transmis directement aux participants ou à l'interlocuteur principal (par exemple directeur d'établissement ou conseiller pédagogique). Les réponses recueillies permettent depuis 2022 de recueillir des ressentis et opinions des participants quant à l'action réalisée, quant aux projets de mise en application ou de nouvelle sensibilisation, et quant aux souhaits d'amélioration des actions de l'EMAS. Notons qu'environ la moitié de questionnaires restent vides ou remplis par une seule personne malgré l'indication de l'importance de formuler des retours auprès de l'EMAS, et malgré les contacts établis avec les interlocuteurs. D'autres restent remplis par une petite partie seulement des participants. L'engagement de ceux-ci dans le processus de retour suite aux actions pourrait constituer un axe d'amélioration pour l'EMAS ainsi qu'une mesure de la qualité du partenariat dans la démarche de changement engagée auprès des équipes scolaires.

Qu'il s'agisse de l'année 2022 (7 questionnaires remplis analysés) ou de 2023 (9 questionnaires remplis analysés), on remarque l'envie des équipes scolaires de bénéficier de plus de temps pour s'approprier les notions abordées mais aussi les éprouver par des activités pratiques reliées à leurs problématiques, sous forme de prolongation par de l'appui en classe, d'accompagnement individualisé ou encore d'ateliers plus pratiques. Ce qui a déjà été proposé concernant « la technique des matrices pour composer avec les difficultés exécutives en classe » et qui a fait l'unanimité.

Il semble également que l'analyse des besoins des participants reste une étape essentielle, y compris sur ces actions collectives d'information, pour estimer le niveau réel des participants en matière de contenu et de niveau de technicité, mais également leurs attentes sur le plan du changement et les besoins des équipes vis-à-vis de la transition inclusive au sein des classes et établissements. En effet, il apparaît d'une part que certaines frustrations ou inadéquations auraient pu être évitées par une meilleure connaissance de la réalité des formations et expériences des participants, et que les groupes d'apprenants sont parfois hétérogènes en particulier lorsqu'il s'agit d'accompagner un écosystème relié par un élève ou par un territoire, dont les acteurs ont nécessairement des parcours variés.

Soigner cette phase est crucial, alors même que la question de la coordination (en interne ou avec les partenaires) et celle de la formation continue sont des enjeux majeurs pour le monde de l'éducation, et que l'EMAS est un dispositif encore récent qui cherche encore les meilleures manières de sonder les besoins préalablement à ses actions, en s'adaptant au contexte.

Le tableau ci-dessous permet de montrer que ces retours partiels (compte tenu des réponses manquantes ou peu représentatives) reflétaient une satisfaction mitigée en 2022, et plus fréquemment au rendez-vous en 2023. En 2022, les répondants faisaient en effet plus souvent état de contenus inégaux et déconnectés de leurs besoins, ainsi que d'organisations pratiques et de manières de transmettre frustrantes. Les contenus pouvaient être de qualité mais trop théoriques ou pointus, et les parties pratiques étaient trop courtes ou terminées hâtivement faute de temps, les présentations, brise-glace et apports conceptuels occupant fréquemment les débuts de session.

Questionnaires	Date	Public	Réponse / attentes	Apports	Organisation	Modalités	Socio-émo	Thème
2022	JANVIER	MFR	MOYEN ET FRUSTRANT	MITIGE	BIEN	MITIGE	BIEN	Handicap, adaptations
	MARS	PRIMAIRE ULIS	TRES CONTRASTE	TRES CONTRASTE	CONTRASTE	CONTRASTE	TRES CONTRASTE	Analyse des besoins et inclusion
	MARS	Maternelle	OUI MAIS FRUSTRATION	ASSEZ BIEN	MOYEN	BIEN	BIEN	JMS
	MAI	Collège	OUI	BIEN	MITIGE	MITIGE	BIEN	Troubles dys
	OCTOBRE	Périscolaire	OUI	CONTRASTE	MOYEN	MOYEN	BIEN	Comportements-défis
	OCTOBRE	Lycée	OUI	BIEN	BIEN	BIEN	BIEN	Troubles dys
DECEMBRE	Lycée	OUI	BIEN SAUF POUR 1-2 PRO	BIEN	BIEN SAUF POUR 1-2 PRO	BIEN	TSA	
2023	JANVIER	Primaire	OUI	CONTRASTE	BIEN	BIEN	BIEN	TND et troubles du langage
	JANVIER	élémentaire	OUI	BIEN	BIEN	BIEN	BIEN	écriture
	JANVIER	maternelle	OUI	BIEN	BIEN	BIEN	BIEN	écriture
	JANVIER	Collège-lycée	OUI	BIEN	BIEN	BIEN	BIEN	TSA
	FEVRIER	Primaire	OUI	BIEN	BIEN	BIEN	BIEN	TSA
	MARS	PRIMAIRE	OUI	BIEN	BIEN	BIEN	BIEN	CAA
	MAI	Collège	OUI	ASSEZ BIEN	BIEN	BIEN	BIEN	TSA
	MAI	Collège	OUI	BIEN	BIEN	BIEN	BIEN	Matrices et tbs exé
	DECEMBRE	Primaire	OUI	BIEN	BIEN	BIEN	BIEN	Comportements-défis



C'est surtout le caractère contrasté des ressentis et la frustration qui domine surtout dans la première moitié de l'année, ainsi que l'impression d'une inadéquation entre le contenu annoncé et les apports livrés : les participants s'attendaient à des outils déjà prêts à utiliser tels quels, ou à des apports qui n'avaient pas été suffisamment annoncés. Voici des commentaires extraits directement des enquêtes réalisées suite aux actions de 2022, reflétant ces nuances : pour une intervention "La clarté et l'implication des intervenantes est à mentionner" ; pour une même intervention "On a eu la définition du comportement défi ainsi que des exemples de grilles d'analyses... Puis... pas de petits trucs / astuces/ solutions efficaces pour palier à ces problèmes" et "Très très bien mais trop court" ; pour une même intervention "pas assez nourrie, pas assez de hauteur de vue, je m'attendais à une réflexion plus poussée et plus de proposition d'intervention concrète : ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas avec un TSA." et "intervention de grande qualité."

Les questionnaires montrent une amélioration de la satisfaction des participants aux sensibilisations en 2023 compte tenu du nombre important d'items positifs choisis, de type « satisfaisant » ou « très satisfaisants », aux différentes questions.

Cette évolution favorable reste une hypothèse du fait de la très faible taille des échantillons de répondants, et l'on peut supposer une tendance à l'amélioration de la perception des interventions menées par les personnes ayant bénéficié d'une sensibilisation.

On peut noter la persistance de l'existence d'une frustration vis-à-vis du temps dédié à ce travail de découverte et d'appropriation des savoirs et savoir-faire, qui laissent souvent l'impression d'avoir été évoqués, balayés, abordés brièvement : en 2022 comme en 2023, les bénéficiaires transmettent souvent l'impression d'une appropriation des contenus encore inaboutie, d'apports entraperçus ou en début de découverte, ce qui peut les décevoir car ils aimeraient pour beaucoup réinvestir directement de nouveaux apprentissages d'emblée efficaces dans leurs pratiques éducatives. Citons quelques propos issus des questionnaires remplis en lien avec les sensibilisations menées en 2023, mettant en lumière cette amélioration supposée de la satisfaction : pour une intervention "Une seconde intervention permettrait d'affiner nos connaissances.", "Contenu dense et très intéressant. Formation vivante et dynamique. Prolongement avec volet pédagogique souhaité" ; pour une intervention « "Très complet et intéressant", "Je remercie Cécile pour sa bienveillance, depuis son passage et ses conseils ma pratique et le climat de ma classe ont réellement changé." ; pour une intervention "Trop peu de temps pour expliquer".

L'analyse qualitative centrée sur les composantes de la satisfaction et de l'insatisfaction mises en exergue permet de proposer les pistes suivantes d'amélioration :

- Concernant la communication en amont des saisines et à partir de la prise de contact, informer des bénéficiaires limités de sessions courtes et uniques et non inscrites dans une démarche structurelle de changement, et définir directement avec les apprenants leurs besoins, en lien avec leur représentant et les décideurs de l'organisation, pour convenir avec eux de réponses décrites précisément sur le fond et la forme, en éclairant sur la temporalité des changements.
- Concernant la mise en œuvre des accompagnements relevant de la sensibilisation, choisir délibérément un petit nombre de concepts et de techniques, procédés et outils à s'approprier, passer par du mentorat et des sessions de conseil à la pratique et de résolution de problèmes.
- Concernant les actions menées après une sensibilisation auprès d'un groupe, proposer des supervisions régulières en classe et des séries d'ateliers combinés à du conseil en groupe ou personnalisé, et recontacter rapidement les répondants intéressés par d'autres actions.